



SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG  
REPRÉSENTATION SUISSE

an	WACSF								
no	2.4								
date									
EDA		02.04.93		15					
Ref.									

in/à K I G A L I

4.2.8.33

DDA/DFAE  
Section Afrique de l'Est

3003 B E R N E

Att. M. Jean-François CUENOD

Ihr Zeichen  
Votre référence

Ihre Nachricht vom  
Votre communication du

Unser Zeichen  
Notre référence

Datum  
Date

t. 311 Rw 93-RM/cm

le 30.03.1993

Gegenstand / Objet : **Fonds de Solidarité Communale**

Après avoir consulté M. Gahamanyi, Directeur du Développement communal au Mininter ainsi que M. Khiem, notre Conseiller auprès de la Direction du Développement communal au Mininter, voici ci-après quelques éléments de réponse aux questions posées dans ta dernière lettre concernant le FOSOC.

1. Concernant la qualification du personnel, le MININTER a déjà fait quelques efforts pour assurer au FOSOC un personnel de qualité, au moins au niveau du Secrétariat permanent :

- la structure de ce secrétariat est déjà réprécisée en fonction des recommandations de Chauvie. Il est placé maintenant directement sous la supervision du Directeur du Développement communal, assisté dans ce travail par les Chefs de division Finances Communales et Promotion du Développement communal et par un personnel subalterne composé uniquement d'un comptable et d'une secrétaire.
- suite aux suggestions de MM. Gahamanyi et Khiem, le personnel nommé auparavant dans le FOSOC mais qui n'a pas un profil adéquat a été entièrement changé.
- une secrétaire ayant le niveau secondaire complet, avec plusieurs années d'expérience et une connaissance en informatique est déjà retenue.

Par contre, un comptable n'a toujours pas été nommé. Plusieurs candidatures ont été cependant examinées mais aucune ne remplit les conditions exigées (niveau adéquat, expérience, ...).



Actuellement, deux pistes sont suivies pour essayer de trouver ce comptable et on est en train d'étudier les dossiers personnels des fonctionnaires affectés aux postes d'assistant bourgmestre (ils ont souvent le niveau de bachelier ou licencié) afin de trouver un candidat ayant le profil recherché. Le cas échéant, il sera réaffecté au MININTER pour le FOSOC.

Si ces pistes ne donnent rien, on prendra le meilleur contrôleur financier actuel pour l'affecter au FOSOC.

Concernant la stabilité du personnel, il est vrai que la situation est très critique pour le moment et l'on peut s'attendre à des changements importants dans un proche avenir. Au sujet du secrétariat permanent, M. Gahamanyi estime qu'il est assez probable que le personnel va rester.

Par contre en ce qui concerne les bourgmestres qui sont dans les structures du FOSOC (Comité de gestion et Assemblée Générale), il est certain qu'une partie va être changée. Il faudra pratiquement attendre les élections communales pour pouvoir parler de stabilité à ce niveau.

Tenant compte de ce fait et du fait de l'échéance de ces élections, nous estimons donc qu'il ne faudrait pas attendre cette garantie de stabilité pour démarrer le FOSOC; son démarrage peut se faire assez rapidement mais sur une échelle très modeste.

M. Gahamanyi estime que le MININTER peut réserver une enveloppe de 25 millions de FRW sur son budget ordinaire pour appuyer le FOSOC. A cela, nous pouvons ajouter 30 millions provenant des retenues à la source du CPM et qui constituent une partie de la cotisation communale. Il s'agit ici de sommes théoriques. En effet, le Ministère des Finances qui reçoit cet argent au nom du MININTER et doit lui reverser ces montants. Cependant, tenant compte de la situation budgétaire actuelle, nous n'avons aucune certitude quant au moment où le Ministère des Finances va effectuer ce transfert - s'il le fait ! -.

2. Concernant les autres programmes (PNAS, Micro-réalisations, Appui financier CAPAD), nous pensons que les choses évoluent positivement :

- des contacts ont été pris avec le PNAS, qui s'est montré positif à l'égard du FOSOC car il est conscient du fait que l'intervention du FOSOC peut améliorer significativement la capacité de gestion et d'absorption des communes. Des propositions de collaboration, dans le sens d'un appui financier du PNAS au FOSOC, ont déjà été formulées et nous attendons la réponse officielle du PNAS.

- des contacts ont été également pris avec la CEE qui s'est montré intéressée par le FOSOC. Une réunion a d'ailleurs eu lieu le vendredi 19.3.93 afin que Khiem puisse présenter le FOSOC à la CEE. Il est à espérer que les résultats seront positifs.
- pour l'appui financier de la CAPAD, nous ne pensons pas qu'il y a des inquiétudes à se faire.
- la Belgique s'est montrée également favorable au FOSOC. Ainsi, dans le cadre du Programme d'Appui au Développement Communal de la région de Kibungo, les responsables belges ont modifié considérablement le dossier pour le rendre cohérent avec le FOSOC (notamment en ce qui concerne les procédures de financement). Par ailleurs, malgré le fait que la Belgique ne peut pas intervenir directement dans le FOSOC dans l'immédiat, elle envisage la possibilité de financer les dossiers retenus par le FOSOC pour la région de Kibungo, ce qui équivaut à un soutien financier au FOSOC.
- la GTZ (Coopération allemande) a déjà pris contact à deux reprises avec Khiem pour le dossier FOSOC. Pour le moment, on est encore au niveau d'échange d'informations mais il est évident que la GTZ est intéressée par le FOSOC.
- en ce qui concerne la SNV (Hollande) les discussions sont pour le moment arrêtées suite aux problèmes rencontrés par la SNV, notamment l'absence de coordinateur nommé depuis le mois de novembre 1992. Nous espérons qu'avec la nomination du nouveau coordinateur (attendu pour mi-1993), nous pourrons reprendre contact avec la SNV.
- au niveau du programme de lutte contre la pauvreté initié par le PNUD, le FOSOC est déjà retenu officiellement comme instrument majeur de développement communal et les perspectives sont positives, bien qu'il soit encore trop tôt pour en tirer des conclusions.

3. Voici les informations précises concernant les communes qui ont cotisé en 1992 :

<u>Communes</u>	<u>Cotisations</u> en FRW	<u>Classement</u> (voir CHAUVIE)
1. GIKORO	116.453	16
2. NDORA	27.524	52
3. RUHASHYA	200.500	5
4. MUSANGE	15.000	75
5. KINYAMAKARA	20.000	85
6. GISHOMA	186.896	17
7. GATARE	30.000	127
8. KAMEMBE	424.173	3

<u>Communes</u>	<u>Cotisations</u> en FRW	<u>Classement</u> (voir CHAUVIE)
9. BUGARAMA	230.112	30
10. KARENGERA	52.318	135
11. NYAKABUYE	80.126	65
12. KIRAMBO	25.000	19
13. NYAMUTERA	133.484	134
14. NYARUTOVU	190.000	123
15. KIGOMBE	200.000	13
16. NKULI	100.000	96
17. CYERU	200.000	132
18. KINIGI	235.050	64
19. NYAMUGALI	70.000	56
20. KIDAHO	71.630	40
21. BUTARO	18.334	49
22. NDUSU	100.000	110
23. CYABINGO	50.000	137
24. NKUMBA	<u>200.000</u>	102
<b>T O T A L</b>	<b>2.694.025</b>	

Donc, sur les 24 communes qui ont cotisé en 1992, 8 font partie des 50 communes les plus riches, 6 parmi les intermédiaires (classement 51 à 100) et 8 parmi les plus pauvres (101 à 143). Dès lors, rien ne peut nous amener à penser que seules les communes les plus pauvres (donc les plus intéressées) vont participer au FOSOC.

Par contre, ce qui nous paraît plus remarquable, c'est le fait que les communes qui ont cotisé sont concentrées sur deux préfectures, à savoir Cyangugu (7 sur 11) et Ruhengeri (12 sur 16); et ceci nous amène à conclure que la participation au FOSOC de la part des communes dépendra beaucoup de l'effort de sensibilisation et d'information. Or, jusqu'à maintenant, aucune action de sensibilisation (ni même d'information, sauf une lettre circulaire du MININTER) n'a été entreprise. La campagne de sensibilisation prévue pour février-mars 1993 a dû être annulée suite aux problèmes du pays. Il est très encourageant que 24 communes aient déjà cotisé avant même que le FOSOC soit opérationnel.

Par ailleurs, les réactions des bourgmestres qui ont participé au Séminaire de présentation par Chauvie en novembre 1992 (30 bourgmestres) sont également positives.

En résumé, nous pensons que, si la situation redevient normale et si l'on engage des opérations de sensibilisation, il est probable que les bourgmestres vont jouer le jeu (peut être avec un peu de réserve au départ), sous condition que le FOSOC joue également le jeu et respecte ses promesses.

4. Concernant le plafonnement des subventions pour éviter de trop grands écarts, nous pensons que le problème ne se pose pas encore maintenant tenant compte des prévisions budgétaires du FOSOC. Si plus tard, on constate un problème, on pourra toujours adapter les critères d'intervention en fonction de la situation réelle. C'est d'ailleurs une des caractéristiques du FOSOC qui se base sur des critères évolutifs et non fixés par une loi quelconque.
5. Au sujet du Bureau-Conseil, tout le dossier est achevé et nous n'attendons plus que le feu vert du Ministre. Quant au nombre, nous estimons qu'au moins 4 bureaux existants ont des ressources humaines suffisamment qualifiées pour ce type de travail.
6. Concernant la participation, il est clair que nous comptons beaucoup sur l'expérience de la CAPAD. Ceci est d'ailleurs précisé dans le cahier des charges du Bureau-Conseil qui devra collaborer avec la CAPAD dans ce domaine et qui devra nous informer des difficultés rencontrées à ce niveau, afin d'adapter et améliorer notre approche.
7. Concernant la collaboration avec Chauvie, Khiem est resté en contact avec lui mais il est envisagé une mission de suivi/évaluation 12 mois après le démarrage effectif du FOSOC (l'idée est approuvée par M. Gahamanyi). Il est probable que ce type d'intervention doit se maintenir dans les trois premières années afin de mettre au point le FOSOC. Une mission plus importante est à prévoir lorsque l'on voudra passer à la vitesse supérieure.
8. En conclusion, nous pensons que le dossier FOSOC est assez mûr pour un démarrage rapide. Il est évident que la prudence doit rester de rigueur, tenant compte des incertitudes qui planent actuellement sur le pays et que les sommes engagées la première année doivent rester modestes. Cependant, si on tarde trop le démarrage du FOSOC, les communes (surtout celles qui ont déjà cotisé) risquent de ne plus jamais faire confiance à cette institution et tous les efforts consentis jusqu'à maintenant ne serviront à rien.

Il nous paraît tout aussi évident que la Suisse doit participer financièrement à ce démarrage, ne fut-ce qu'à cause de ses initiatives au niveau de la conception et son engagement moral dans ce dossier. Le MININTER est tout à fait conscient de nos difficultés financières actuelles mais attend quand même de notre part un geste, même symbolique.

Nous suggérons donc la formule suivante :

- un engagement ferme pour la période 1994-1995 (24 mois) pour le financement du bureau-conseil (qui ne dispose pour le moment que d'un budget pour les 12 premiers mois) à raison de SFr. 30.000.-/an, soit 50% du budget si le MININTER s'engage pour le reste du budget. Il serait en effet regrettable que le bureau soit obligé d'arrêter ses activités après sa première année, faute de financement.
- un soutien financier pour les deux premières années d'activités du FOSOC, conditionné par l'effort propre du MININTER et des communes. Du fait de nos difficultés financières actuelles, il nous est réellement difficile de formuler une proposition chiffrée. Nous estimons néanmoins que SFR. 150.000.- constituent un plancher.

*Chiffre de  
l'utilisation de  
fonds de  
contrepartie?*

Avec nos meilleures salutations.

*m. Renfer*

Marie-France Renfer  
Coordinateur